

AFFAIRE N°1 : Valsur du centime en 1970. Budget

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 20 Mai 1970, Monsieur le Préfet me fait savoir que la valeur du centime de Saint-Denis a été augmentée pour 1970, et passe de 76 000,52 Frs à 85 047,18 Frs, ce qui permet d'escompter un supplément de recettes.

Le problème est donc de savoir si nous réduisons le nombre de centimes ou si nous maintenons l'augmentation prévue au Budget Primitif, ce qui aurait pour effet de permettre notamment la réalisation de travaux supplémentaires et surtout de nous éviter d'avoir à augmenter le nombre de centimes au Budget Primitif de 1971.

LE MAIRE. - Je dois vous dire que la Commission des Finances a estimé que, compte tenu des gros travaux entrepris par la Municipalité, nous aurons à faire face à des dépenses supplémentaires du fait notamment des révisions de prix.

Pour ne citer qu'un exemple, je vous dirai qu'en ce qui concerne l'école du Chaudron SIDR (58 classes), nous aurons à prévoir près de 15 millions de plus.

D'autre part, cette même Commission estime qu'il sera toujours temps de faire le point de la situation d'ici la fin de l'année.

M. CHANE KUNE. - A mon avis, nous pourrions revoir la question lors de l'établissement du Budget Supplémentaire.

M. BOURHIS. - pense que l'augmentation des centimes est un signe de richesse pour la Commune.

M. TOMI. - La situation à laquelle nous avons à faire face est aussi celle des contribuables. A mon avis, nous devons minimiser au maximum ces augmentations.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Après échange de vues, à l'unanimité, moins la voix de M. TOMI qui s'est abstenu, le Conseil vote le maintien du nombre de centimes prévu au Budget Primitif de 1970.

Veu  
 20 Paris, le 9 juillet 1970  
 P. le Préfet  
 Le Secrétaire Général  
 Signé: Ph. Kessler  
 Pour copie certifiée  
 conforme  
 de Dire des Affaires  
 Financières.  
 Ch. Vergereau.